

Formation à la « pédagogie créative »

PRÉAMBULE

Cette formation au contenu spécifique s'adresse en priorité aux intervenants des écoles d'art et plus particulièrement d'arts du cirque et du mouvement, mais aussi à tout intervenant chargé de mettre en pratique des projets pédagogiques artistiques.

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1. Le Centre des ADC Balthazar délivre une attestation d'établissement spécialisée en pédagogie créative qui sanctionne l'aptitude à conceptualiser, mettre en action et évaluer des projets pédagogiques et artistiques en 2 étapes :
N1 : Attestation d'assistant
N2 : Attestation de responsable
2. Ce diplôme d'établissement permet à l'intervenant spécialisé de disposer des compétences pour connaître et comprendre le concept de pédagogie créative et d'utiliser son référentiel dans la mise en œuvre de projets pédagogiques et artistiques en garantissant la sécurité psychique et physique des participants.
3. Des connaissances particulières sont évaluées tout au long de la formation par rapport à la pratique dispensée, à la rédaction d'un rapport par an et à une soutenance finale. En fin de formation un jury valide la réussite.

4. Conditions de participation

Le candidat doit :

- Etre membre du Centre des ADC Balthazar
- Avoir 20 ans minimum
- Justifier d'une pratique personnelle régulière
- Justifier d'une pratique pédagogique en amont
- Avoir le PSC1
- Avoir le BIAC, le BPJEPS, le DE ou être en cours de formation à ces brevets

5. Dossier

- CV de formation et professionnel
- Lettre de motivation
- Certificat médical
- Adhésion à la FFEC et à Balthazar
- 2 photos
- Photocopies PSC1, BIAC ou attestation
- Photocopies autres diplômes
- Chèque de ... €

6. Matériel et tenue

Le matériel est fourni.
Posséder ses tenues.

7. Assurance

Le participant est assuré par la FFEC.

8. Règlement

L'inscription implique la participation à toutes les activités et l'acceptation des divers conditions et règlements du centre décrits dans le livret d'accueil.

9. Déroulement

Pré-requis :

- Dossier complet
- Vérification des acquis arts du cirque et pédagogie
- Entretien de positionnement niveau 1 assistant ou niveau 2 responsable.

Durant la formation, le participant sera accompagné par un tuteur pédagogique de mois en mois. Son travail s'intégrera dans celui de l'équipe pédagogique qui guidera ses interventions.

Niveau 1 sur 1 an : période expérimentale d'assistantat
stages de formation interne + un rapport d'analyse

Niveau 2 sur 1 an : période expérimentale de responsable
stages de formation interne + un rapport de recherche-action

Cursus en alternance pratique et théorique :

N1 :

1. Notions générales menant à la pédagogie créative (35h/an)
2. Expérimentation pratique au sein de l'équipe pédagogique (Xh/an)
3. Premier rapport : analyse d'expérience mettant en lien théorie et pratique

N2 :

4. Notions spécifiques de pédagogie créative (70h/an)
5. Expérimentation pratique au sein de l'équipe pédagogique (Xh/an)
6. Deuxième rapport : recherche-action et soutenance

10. Contenus de la formation

Modules théoriques

Niveau 1 : Général

- Histoire des courants pédagogiques
- Histoire et fondamentaux des arts du cirque
- Développement de l'enfant et santé
- Publics et cas particuliers
- Objectifs éducatifs, pédagogiques et artistiques

- Régie et sécurité
- L'outil cirque : particularités et ajustements
- Groupe de réflexion sur la pratique

Niveau 2 : Spécifique

- Développement de la créativité
- Psychopédagogie (Winnicott)
- Méthode Decroly
- Dispositif Martin et Martine
- La pédagogie créative : particularités
- Innovation et réflexion continue en équipe
- Evaluation et orientation
- Groupe Balint

11. Compétences visées

Etre capable de :

N1 :

- Connaître et tenir compte des publics et de leur environnement.
- Connaître et adapter le cirque comme outil créatif.
- Repérer les différentes démarches d'intervention en fonction des publics et des objectifs.

N2 :

- Concevoir un projet de pédagogie créative.
- Utiliser une méthodologie créative adéquate.
- Concevoir et mener des séances de pédagogie créative.
- Elaborer des outils d'observation et d'évaluation permettant d'ajuster l'intervention
- Evaluer son travail.

12. Taches et activités

Modules pratiques ... (selon cours de chacun)

Niveau 1 :

Trimestre 1 :

- Il prend en charge un moment collectif (PPM par exemple)
- Il prend en charge un moment verbal
- Il fait un panel de jeux, deux par disciplines
- Il prend en charge un demi-groupe dans au moins deux disciplines

Trimestre 2 :

- Il prend en charge une séance : la planifier et l'organiser avec le responsable
- Il enrichit le panel de jeux
- Il prend en charge un atelier par demi-groupe dans toutes les disciplines

Trimestre 3 :

- Il prend en charge le groupe, gérer une difficulté, un imprévu
- Il maîtrise des outils pédagogiques et des ouvrages de référence
- Il écrit un projet pédagogique et planifier un cycle de séances pour la tranche d'âge concernée
- Il crée son propre fichier de jeux

Niveau 2 :

Il (elle) conduit un projet de pédagogie créative

- Il s'inscrit dans le projet global de la structure où il travaille,
- Il prend en compte les attentes de la structure qui l'emploie,
- Il adapte son action aux contraintes de son association,
- S'il travaille en équipe il initie et collabore aux recherches et projets de l'équipe pédagogique
- Il identifie la nature du projet (durée, cycle, ponctuel...),
- Il élabore un programme ou une progression selon la pédagogie créative,
- Il choisit les méthodes pédagogiques adaptées aux objectifs, aux actions et aux publics,
- Il définit les éducatifs et les exercices adaptés,
- Il choisit le matériel technique nécessaire à son action,
- Il analyse les problèmes rencontrés et propose des solutions,
- Il évalue son action dans le cadre du projet et en rend compte dans son bilan,
- Il analyse les résultats,
- Il prend du recul sur sa pratique et se remet en cause.

Il crée et réalise des actions pédagogiques artistiques

- Il intervient :
 - Il conduit des activités d'éveil et de découverte, d'initiation et de recherche dans les 5 domaines des arts du cirque,
 - Il conduit des actions d'animations ludiques,
 - Il mobilise dans ses interventions des références à la culture artistique du Cirque,
 - Il prépare la réalisation de ses ateliers en recherchant l'innovation,
 - Il met en œuvre avec exigence une méthode d'intervention qui développe la dimension créative.
- Il évalue :
 - Il évalue les acquis des participants par rapport aux objectifs,
 - Il évalue l'écart entre les objectifs envisagés et les résultats constatés et ajuste l'action.
- Il assure la sécurité :
 - Il s'informe sur les capacités physiques et l'état de santé des pratiquants,
 - Il informe les pratiquants sur les conséquences de leurs comportements,
 - Il observe les personnes, il est attentif à la demande,
 - Il teste, vérifie les capacités à exercer l'activité,
 - Il prend en compte la spécificité des lieux de pratique,
 - Il veille au respect des règles et consignes de sécurité, notamment lors de l'utilisation de matériels spécifiques,
 - Il maîtrise les gestes de la sécurité (parade),
 - Il vérifie les conditions de stockage du matériel,
 - Il équipe les personnes avec le matériel adéquat,
 - Il met en œuvre les conditions de sécurité qu'il juge optimales,
 - Il peut secourir un pratiquant.
- Il communique en interne et en externe :
 - Il accueille le public dans la structure,
 - Il participe à la politique d'accueil des publics,

- Il adapte son mode de communication en fonction du public,
- Il sait informer des contenus pédagogiques et expliquer les méthodes de pédagogie créative,
- Il développe la dimension relationnelle dans son intervention,
- Il est à l'écoute et veille à être compris,
- Il participe à des réunions,
- Il participe, à son niveau, aux relations institutionnelles de la structure,
- Il peut mener des actions en partenariat.

13. Diplôme d'établissement

Le rapport de recherche-action fait l'objet d'une soutenance de 30 min devant un jury. Il permet de valider la formation complète du candidat au vu de l'expérience théorique et pratique qu'il possède en fin de parcours.

Le jury est composé de :

- Martin Gerbier, directeur général,
- Martine Leroy, directrice des formations et créatrice du concept,
- le tuteur pédagogique,
- un intervenant choisi de l'équipe pédagogique,
- des invités approuvés par la co-direction.

14. Habilitation

Seul le Centre des arts du cirque est habilité à délivrer le diplôme.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Module 1 : Notions générales

Stages de formation interne

Module 2 : Mise en situation

Période expérimentale
d'assistant

Module 3 : Rapport

Analyse d'expériences mettant
en lien théorie et pratique

Module 4 : Notions spécifiques

Stages de formation interne

Module 5 : Mise en situation

Période expérimentale de
responsable

Module 6 : Rapport

Recherche-action et soutenance